AR Prefecture

063-256301375-20240313-DBS20240306-DE Reçu le 11/04/2024 Publié le 11/04/2024

Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles

2, Place Raymond Gauvin 63390 St Gervais d'Auvergne

N° DBS20240306

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le 13 mars à 18h00, le Bureau Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint-Gervais-d'Auvergne, sous la présidence de Monsieur Boris SOUCHAL.

Date de convocation: 27/02/2024.

<u>PRESENTS</u>: MM. SOUCHAL – VENEAULT – CAZEAU – GIDEL – DUMAS – GUILLOT – BONNET – ROUGHEOL – PERRIN – MMES VIALETTE-GIRAUD — LELONG.

Nombre de membres: en exercice: 14

Présents: 11 Votants: 11

Objet : Remboursement de frais à M. Nicolas HASLE pour son intervention dans le cadre du SCOT

Le Président rappelle aux membres du bureau que Monsieur Nicolas HASLE, président du SCOT des Territoires du Grand Vendômois, est intervenu lors du séminaire SCOT qui a eu lieu le mercredi 28 février 2024.

A ce titre, il sollicite le remboursement de ses frais de déplacement personnels (hôtel, péages, et indemnités kilométriques) et réalisera un état de frais détaillé.

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré, le bureau syndical,

<u>DECIDE</u>: de rembourser les frais de déplacement de M. Nicolas HASLE dans l'intégralité pour un montant de 337,94 €.

DIT: que les crédits sont prévus aux comptes 6251 du budget primitif 2024.

Fait et délibéré les jours mois an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme Certifiée exécutoire Le Président,

Boris SOUCHAL

SMARG

SMARG

AIS-D'AURE